



Atelier public du CCPM : Les besoins et les possibilités en matière de renforcement des capacités des secteurs privé et sans but lucratif

**Le 21 juin 2005
à Québec**

Compte rendu de discussion¹

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Arturo Duran, souhaite la bienvenue à tous les participants et explique de quelle manière se déroulera l'atelier. Il déclare que le CCPM continue de porter un grand intérêt au renforcement des capacités et que les nouvelles orientations de la CCE offrent une excellente occasion de réunir des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile afin qu'ils échangent des idées et collaborent en vue de renforcer les capacités collectives de s'attaquer aux questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.

Le président présente ensuite les deux nouveaux membres canadiens du CCPM, M^{me} Irene Henriques et M. Jean-Guy Dépôt, ainsi que M^{me} Merrell Ann Phare dont le mandat a été reconduit.

Il invite tous les participants à formuler des observations et à exprimer leur point de vue afin d'aider le CCPM, dans le cadre de ses discussions à l'interne, à élaborer un avis au Conseil et au Secrétariat concernant le nouveau projet de la CCE sur le renforcement des capacités. Il mentionne également que le CCPM fera part au Conseil des conclusions préliminaires du présent atelier au cours de la séance publique de la session ordinaire du Conseil.

Le président remercie le personnel du Secrétariat, notamment le directeur exécutif, et le personnel du CCPM pour leur appui. Il souhaite en outre la bienvenue aux représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux.

Il présente ensuite les personnes qui feront un exposé.

Première partie : Exposés par des représentants du secteur privé

M. Michael Cloghesy, président du Conseil patronal de l'environnement du Québec

M. Cloghesy débute son exposé en mentionnant qu'il est difficile de traiter d'un sujet

¹ AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

aussi complexe que le renforcement des capacités au sein du secteur privé, et poursuit en faisant les déclarations suivantes :

Le renforcement des capacités vise une partie qui a des besoins et une autre partie qui perçoit la possibilité ou l'utilité de répondre à ces besoins en offrant une solution. Du point de vue du secteur privé, il s'agit d'une situation d'offre et de demande, et il se préoccupe avant tout de survivre et ensuite de faire du profit. On dit beaucoup de choses au sujet de la responsabilité des entreprises, mais leur visée essentielle consiste à gagner de l'argent. Les sociétés privées ne sont pas des organismes de bienfaisance, et si elles se donnent une responsabilité sociale, c'est parce qu'elles ont intérêt à agir ainsi. Certaines entreprises sont plus responsables que d'autres sur le plan social, mais il s'agit du reflet d'une société dans laquelle on trouve autant de bons que de mauvais éléments.

Les pays en développement ont d'énormes besoins, et les Nations Unies comme d'autres organismes analogues prennent couramment des mesures de renforcement des capacités afin de constituer une masse critique de petites et moyennes entreprises qui donnera un nouvel essor à l'économie. Les entreprises sont intéressées à faire des affaires dans les pays en développement, en raison, notamment, du faible coût de la main-d'œuvre ainsi que des nouveaux marchés et des ressources qu'elles y trouvent. La Chine constitue un exemple probant de ces nouveaux marchés.

Le renforcement des capacités implique généralement un transfert de technologie, mais la mise au point de cette dernière coûte très cher aux entreprises. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle du secteur privé sont souvent des sujets de controverse dans le cadre des accords de commerce et d'investissement. En général, les multinationales n'investissent pas dans les pays où la gestion des affaires publiques n'est pas saine, et la corruption ne constitue pas un encouragement à l'investissement et au transfert de technologie.

M. Cloghesy indique en outre, à titre d'exemple, que le renforcement des capacités représente une nouvelle priorité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et que le Sommet mondial sur le développement durable a permis d'entériner cette priorité, laquelle consiste à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable. Mentionnant qu'il assiste au présent atelier à titre de membre de la délégation canadienne, il se dit surpris que plusieurs pays ne veuillent pas adhérer aux principes d'une saine gestion publique. Selon lui, le secteur privé peut jouer un rôle prépondérant pour que cette réalité change, notamment en intervenant dans des domaines comme la création d'emploi, l'éducation et le transfert de technologie, ce qui pourrait susciter une demande pour des produits qui sont offerts localement ainsi que la volonté de jouir d'un meilleur niveau de vie. Il ajoute que certaines multinationales entreprendront de telles activités dans le cadre de programmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

M. Cloghesy déclare que cela peut paraître utopique, mais que si l'on se fie à l'exemple des chaussures Nike, le monde est devenu plus petit qu'il l'était. Il affirme en outre qu'étant donné que les médias et les ONG sont partout, cela peut avoir une incidence sur

la réputation d'une entreprise et nuire sérieusement à sa situation financière.

M. Cloghesy dit fortement croire à l'utilité du renforcement des capacités, et soutient que la norme ISO 14000 et les systèmes de gestion de l'environnement constituent de bons exemples du fruit de la collaboration du secteur privé avec les gouvernements dans un cadre plurilatéral.

Il indique par ailleurs que le renforcement des capacités peut donner lieu à une situation gagnant-gagnant si les conditions s'y prêtent. Il affirme également que l'instauration d'une saine gestion publique et la création de richesses permettront d'améliorer les normes environnementales, et qu'il s'agit d'une démarche importante dans le cadre de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), car les trois pays partagent le même air et la même eau. M. Cloghesy conclut en déclarant que plus nous échangerons nos connaissances et notre technologie et trouverons des débouchés commerciaux, plus nous améliorerons la qualité de vie de nos citoyens.

M. Alejandro Lorea, de la *Comisión de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Centre d'études du secteur privé pour le développement durable)

L'exposé de M. Lorea porte sur les trois objectifs suivants :

- L'établissement d'un cadre juridique et administratif pour le développement durable.
- La valorisation du commerce sur le plan économique.
- L'instauration d'une culture en matière de développement durable.

Il fait les déclarations suivantes :

Si l'on examine la situation au Mexique en ce qui concerne le développement durable, des indicateurs révèlent que 85 pour cent de la population gagne moins que le salaire minimum, et cela ne la motive pas à contribuer à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles. On y note également l'absence de mécanismes novateurs pour arriver à ces fins, alors que, paradoxalement, le Mexique dispose d'une réglementation environnementale très complexe dont l'application n'est pas efficace. La population a explicitement exprimé la nécessité de réorienter la relation entre l'économie et l'environnement, mais il faut encore déterminer les changements à apporter pour que le Mexique puisse y arriver.

La réforme de la législation et de la réglementation, tout comme l'innovation dans ces domaines, est entravée par la lenteur de la bureaucratie. Et en ce qui a trait au renforcement des capacités, il faut savoir au plus vite quelles sont les tendances dans ce domaine et renforcer la compétitivité. Le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre des rejets et des transferts de polluants) est une bonne initiative qui oblige les entreprises industrielles à déclarer ces rejets et transferts, mais il faut se soucier de trouver rapidement des moyens de transmettre cette information aux divers milieux qu'elle touche. D'autre part, le programme relatif aux évaluations

environnementales devrait progresser et prévoir du soutien aux administrations municipales et locales. Il faut également disposer d'un cadre environnemental afin de gérer plus adéquatement les polluants, et se demander sur lesquels des domaines suivants le Mexique devrait axer son attention à l'échelle nationale :

- La production et la consommation durables.
- La mise en place d'infrastructures adéquates.
- L'énergie et le changement climatique.
- La pauvreté et le développement.
- Les écosystèmes.
- La responsabilité des entreprises, en déterminant plus précisément le rôle qu'elles doivent jouer dans la société, car il s'agit d'une nouvelle notion au Mexique, et avec les autres intervenants.
- La gestion des risques, en renforçant la capacité de les gérer et en sollicitant la participation de tous les intervenants à ce processus.

Il faut aussi gérer les facteurs qui influent sur la compétitivité au Mexique. La Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont étudié les progrès accomplis en matière de développement durable dans 45 pays, et le Mexique se classe au quarante-deuxième rang; ce qui prouve qu'il faut y améliorer la situation. Quant à la déforestation, elle peut avoir plusieurs causes, dont une utilisation inefficace de l'eau dans divers secteurs, l'intensité de la pollution et la proportion restreinte de terres protégées.

La réduction des gaz à effet de serre avec la collaboration de l'industrie, l'établissement de réseaux pour favoriser le développement durable, l'instauration de l'autoréglementation et l'incitation des entreprises à se charger de renforcer les capacités des collectivités, dans un sens large et non pas simplement à des fins financières, pourraient constituer des solutions. Il est également important de promouvoir la participation des entreprises dans cette optique, sans compter la nécessité de valoriser et de soutenir les collectivités et les entreprises locales qui appliquent les principes du développement durable. Il n'est pas question de « vendre certaines choses aux pauvres », mais de leur offrir des services de qualité à un prix raisonnable, et de favoriser l'efficacité en prenant des mesures à long terme qui ne sont pas exclusivement motivées par le profit immédiat. Toutes ces démarches doivent être entreprises dans un cadre de collaboration entre le secteur privé, les pouvoirs publics et les collectivités.

Les entreprises mexicaines doivent également évoluer, et le Mexique doit se donner des orientations afin d'assurer la viabilité des collectivités. Il faut aussi implanter de nouvelles technologies dans ce pays, en fixant des buts explicites et en instaurant des mécanismes d'évaluation pour que le renforcement des capacités soit guidé par une orientation à long terme. Toutes ces mesures s'imposent pour renforcer la compétitivité de l'économie mexicaine, et elles auront pour effet d'améliorer le dossier environnemental du Mexique.

M^{me} Elyse Allan, présidente-directrice générale de Général électrique du Canada

M^{me} Allan mentionne qu'elle prend la parole au nom du siège social de la société Générale électrique (GE) situé aux États-Unis. Dans le cadre de son exposé, elle donne un aperçu des activités de cette société au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et poursuit avec les déclarations suivantes :

Le monde exigeant dans lequel nous vivons oblige les sociétés privées à adopter des politiques et des programmes dynamiques afin d'améliorer l'environnement. Nous commençons à manquer de ressources, l'utilisation généralisée des hydrocarbures est responsable des gaz à effet de serre, et la croissance de la population mondiale est si forte qu'elle est en train de causer l'épuisement d'autres ressources. L'inaction n'est pas une solution, car cela signifierait que nous condamnons nos enfants et nos petits-enfants à vivre sur une planète que nous avons détériorée. Il faut donc trouver une réponse.

Les gouvernements ont un rôle à jouer dans ce sens, et il est heureux qu'ils se soient montrés proactifs. Nous devons trouver des moyens plus adéquats d'utiliser des combustibles qui se raréfient, recourir davantage aux énergies renouvelables et mettre un terme aux pratiques qui n'ont plus cours. Mais tout cela doit se faire en partenariat avec l'industrie.

Les politiques de GE pourraient servir de guide à d'autres entreprises. En mai 2005, elle a instauré un programme d'« éco-imagination » en tirant parti de la contribution qu'elle apporte depuis longtemps à la recherche de solutions aux questions environnementales. Par le truchement de ce programme, elle s'engage à améliorer continuellement ses activités de recherche et de développement afin de concevoir davantage de produits novateurs. Il s'agit d'une activité de commercialisation destinée à mettre en évidence les techniques écologiques avant-gardistes que GE est en mesure de concevoir. Mais il s'agit aussi d'une stratégie de croissance que GE a élaborée en partant du principe que le fait de résoudre des problèmes environnementaux constitue une saine gestion des affaires. Elle lancera davantage de produits écologiques chaque année dans le cadre de ce programme, et elle prévoit que, d'ici cinq ans, leur valeur passera de 10 à 20 milliards de dollars. Comme en témoigne les données du *Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques), GE a réduit de 83 pour cent ses rejets de substances toxiques depuis 1987.

M^{me} Allan cite aussi des exemples illustrant les impressionnants progrès accomplis dans le domaine de la construction de locomotives et d'aéronefs, et poursuit en dressant un bilan des autres activités de GE, dont les suivantes :

GE s'emploie également à concevoir des sources d'énergie plus écologiques, notamment le projet *GE Wind* destiné à trouver des solutions de rechange au brûlage de charbon dans les pays en développement. Elle réalise également des projets de dessalement de l'eau de mer afin de produire l'eau douce nécessaire à des applications industrielles, et d'offrir aussi à des collectivités des solutions à long terme sans qu'elles aient à investir beaucoup d'argent.

Au Canada, les projets d'assainissement que GE entreprend lui permettent d'établir des relations avec des groupes environnementalistes et des collectivités locales. D'autre part, l'excellence en ce qui a trait à la salubrité et à la sécurité de l'environnement fait maintenant partie des compétences de base de cette société. Elle s'est donné pour objectif une conformité totale à la loi et à ses programmes dans l'ensemble des établissements qu'elle possède à l'échelle mondiale. GE a d'ailleurs établi le programme *Global Star* afin qu'il serve de norme de référence internationale en ce qui a trait à la salubrité et à la sécurité de l'environnement.

En dernier lieu, M^{me} Allan souligne qu'il existe une synergie entre les objectifs des entreprises et leur détermination à régler les questions environnementales, et soutient « qu'il y a tout à gagner à être écologique ». Dans cette optique, elle mentionne que GE perçoit sa contribution aux questions environnementales comme une mesure favorisant une forte croissance, car le marché des technologies propres prend rapidement de l'ampleur. Elle conclut en indiquant que GE est convaincue que, dans le monde exigeant où nous vivons, les entreprises privées doivent adopter des stratégies générales dynamiques visant à améliorer l'état de l'environnement.

Deuxième partie : Exposés par des représentants du secteur sans but lucratif

M^{me} Donna Tingley, de la *Clean Air Strategic Alliance*

Orientation du renforcement des capacités dans le cadre d'un processus de concertation

M^{me} Tingley se dit heureuse d'avoir été invitée à traiter de cet important sujet, et mentionne que la *Clean Air Strategic Alliance* (CASA, Alliance stratégique sur l'air propre) ne dispose pas d'un programme consacré exclusivement au renforcement des capacités, mais que son programme général a directement trait aux compétences, aux connaissances, aux ressources et à l'organisation, ce qui lui permet d'intervenir en matière de renforcement des capacités auprès de tous ses partenaires, à savoir l'industrie, les pouvoirs publics et les ONG. Elle déclare que lorsqu'elle a préparé cet exposé, elle s'est constamment demandé à quoi servait le renforcement des capacités. Elle précise qu'au sein de la CASA, ce renforcement sert à soutenir le processus décisionnel, mais que la CCE ne peut travailler dans ce domaine sans tenir compte d'un contexte ou d'un objectif.

Elle dresse ensuite l'historique suivant des activités de la CASA :

Cette alliance a vu le jour en 1990 dans le but de mieux gérer les questions relatives à la qualité de l'air en Alberta. Étant donné que cette qualité a des incidences à de nombreux endroits de l'écosystème, le fait de la protéger à l'échelle de la province empêche la pollution atmosphérique d'avoir des effets néfastes sur l'eau, le sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains.

Au nombre de ses réalisations, la CASA s'est vu confier l'élaboration d'un cadre en vue

de réduire les émissions provenant des centrales électriques, et le gouvernement de l'Alberta a intégralement appliqué ce cadre. Elle en a également élaboré un autre dans le but de réduire les émissions provenant du torchage du gaz et de sa dispersion dans l'atmosphère, ce qui a permis de réduire le torchage de 70 pour cent entre 1996 et 2003. Quant au cadre concernant la dispersion du gaz, il a eu pour effet de réduire cette dispersion de 38 pour cent depuis 2000, dans l'objectif d'y mettre graduellement un terme.

Par la suite, la CASA s'est consacrée à l'élaboration d'un cadre concernant les particules et l'ozone, dans le but de dresser un plan d'application des normes qui s'y rapportent et visent l'ensemble du Canada. Le gouvernement de l'Alberta a également appliqué ce cadre dans son intégralité. La CASA a aussi contribué à des projets pilotes consistant à faire des tests de filtrage des particules émises par les moteurs diesels des autobus en zone urbaine.

Le mode de fonctionnement de la CASA se fonde sur la vision suivante, dont ont convenu tous ses intervenants : « L'air doit être insipide, inodore et limpide, et n'avoir aucun effet néfaste mesurable, à court ou à long terme, sur la population, les animaux et l'environnement ». La CASA est un organisme sans but lucratif dirigé par un groupe consultatif de 13 membres, représentant le gouvernement, l'industrie et le public. Toutes les décisions relatives aux politiques se prennent par consensus, et la CASA constitue des équipes de projet pour mener des travaux sur des questions précises.

M^{me} Tingley termine son exposé en énumérant les éléments qui contribuent à la réussite de la CASA, notamment la participation des intervenants et du gouvernement, un mode de fonctionnement convenu, des tâches déterminées pour les intervenants, la participation de la société civile et un Secrétariat indépendant. Elle conclut en indiquant que la CASA ne se contente pas « d'inviter des gens à s'asseoir à sa table », elle s'est donné pour mission d'offrir une formation à tous les participants à ses activités et de perfectionner leurs compétences.

M. Roberto Zambrano, ex-président de Pronatura

M. Zambrano débute son exposé en faisant état des défis qui ont conduit le Mexique, en 1990, à élaborer un cadre afin de renforcer ses lois et règlements en matière de protection de l'environnement. Il indique qu'il lui reste maintenant à l'appliquer, et poursuit avec les déclarations suivantes :

Il faut donner des pouvoirs aux organismes régionaux et locaux pour qu'ils contribuent à la protection de l'environnement, mais les aires à protéger en priorité n'appartiennent pas au gouvernement. Il s'agit de terres privées et communales qui ont des caractéristiques particulières, et on y fait la même constatation : plus leur biodiversité est riche, plus les gens qui y vivent sont pauvres et peu instruits et disposent de peu de ressources.

Si l'on se demande quel est l'état de la relation entre les entreprises et les gens qui vivent dans les aires prioritaires, on se rend compte que ces derniers n'ont pas vraiment d'autre

choix que d'y exploiter le sol et les ressources. Mais pour les entreprises qui veulent y avoir accès, elles ne visent essentiellement que la rentabilité. Par exemple, lorsque des opérations forestières y sont entreprises, elles sont incompatibles avec les besoins des collectivités locales qui brûlent le bois et chassent pour se nourrir. C'est une question de vie ou de mort pour ces collectivités et les gens qui y vivent, et ils n'ont pas forcément les compétences ou les moyens de participer à de nouvelles activités. Il ne s'agit pas seulement de réaliser des études, car il est évident qu'il faut perfectionner les compétences socio-économiques des personnes qui sont en mesure de cerner les vrais problèmes de ces collectivités et travailler en collaboration avec eux. Toutes ces démarches impliquent un changement d'attitude si l'on veut instaurer un nouveau cadre de conservation de la biodiversité.

Un projet a consisté à enseigner l'agriculture et l'artisanat dans ces régions, compte tenu qu'il fallait y changer certains principes consistant à ne cultiver et à ne consommer que du maïs, et y élaborer de nouveaux produits et les commercialiser sur de nouveaux marchés. Ces collectivités sont majoritairement situées dans des régions éloignées, par exemple dans l'État du Chiapas, où l'on a construit des routes pour y transporter de nouveaux produits qui, au bout du compte, ont supplanté ceux des producteurs locaux. Non seulement le fait d'y introduire des produits en provenance d'autres régions a empiré la pauvreté, mais il a aussi relégué les valeurs de la population au second plan. Ces collectivités ont les besoins suivants :

- Obtenir des conseils afin de perfectionner leurs compétences dans les domaines de la gestion et de l'administration (plans d'activités, rapport sur les résultats obtenus, etc.).
- Attirer des investisseurs afin de protéger la nature.
- Avoir accès à l'éducation.
- Apprendre de quelle manière elles peuvent tirer parti de ce que le monde extérieur peut leur offrir.

Une analyse rapide de la situation dans plusieurs régions rurales du Mexique montre qu'il faudrait orienter les efforts de conservation. On trouve dans leurs puits et cours d'eau une très vieille bactérie qui se développe dans les milieux riches en soufre, notamment les déserts. On peut aussi citer l'exemple d'une collectivité qui tirait sa subsistance de la culture de cactus et de la production d'une cire particulière, mais ce produit unique a perdu sa valeur avec l'arrivée de la paraffine sur le marché.

On doit quand même mentionner, parmi les exemples positifs, que la sculpture du bois de mesquite a accru la valeur de cet arbre, au lieu d'en faire du charbon de bois. La réserve de la biosphère Del Cielo constitue également un exemple, car les forêts y accueillent des espèces d'oiseaux rares; elle donne maintenant lieu à la création d'entreprises écotouristiques, notamment la construction récente d'un petit hôtel et d'un restaurant. La population locale reçoit une formation en tourisme pour qu'elle puisse restaurer les visiteurs et gérer les commerces d'artisanat. Des fours solaires sont également installés dans les régions désertiques où la population ne dispose pas de bois, et, au Yucatán, on favorise la production de miel et de café biologiques; ces produits sont vendus très cher

en Europe.

M. Zambrano conclut en mentionnant que ces régions rurales attirent de nombreux touristes chaque année, et que le renforcement des capacités y constitue une priorité.

Le président du CCPM remercie M. Zambrano de ses paroles prononcées du fond du cœur au nom des collectivités éloignées.

M^{me} Teresa Niedda, directrice du Farm Worker Health and Safety Institute

M^{me} Niedda dresse un historique succinct de l'institut qu'elle dirige, et qui regroupe trois organismes de travailleurs agricoles immigrants dans les régions de l'est et du centre-ouest des États-Unis. Elle précise que cet institut s'est donné pour mission de perfectionner les compétences de ces organismes afin qu'ils puissent à leur tour renforcer les capacités de leurs membres, qui comptent principalement des travailleurs immigrants mexicains. Elle fait notamment les déclarations suivantes :

Si l'on se demande en quoi consiste le renforcement des capacités, on peut dire qu'il s'agit du perfectionnement des aptitudes individuelles ou organisationnelles à trouver des solutions aux problèmes et à les appliquer. Mais cette démarche doit faire appel à la contribution des secteurs public et privé, et la CCE est bien placée pour apporter son soutien dans ce sens.

Il est également important de cerner les forces et les faiblesses dans ces deux secteurs afin de savoir sur quels domaines problématiques ils devraient axer leurs efforts. Il faut toutefois noter que la CCE fait porter ses travaux sur le renforcement des capacités institutionnelles au lieu des capacités individuelles, et que la nouvelle stratégie qu'elle applique consiste à renforcer les capacités des trois pays afin qu'ils puissent s'attaquer aux questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.

Étant donné que l'institut joue un rôle de facilitateur en donnant au public la possibilité de s'exprimer librement, la CCE et le CCPM pourraient aussi aménager des tribunes favorisant les discussions, et ce processus pourrait débiter dans des régions où une relation est déjà établie. Le renforcement des capacités exige des travaux visant à évaluer les besoins, à établir des correspondances et à poser des diagnostics, et ce processus doit être interactif et participatif afin d'aider ceux qui y prennent part à raisonner de façon critique. Il doit également servir à recueillir des documents et des données et permettre que les travailleurs agricoles contribuent à cerner les problèmes et à y trouver des solutions dans le cadre de séances de remue-méninges. Ce processus permettra ainsi de faire ressortir les qualités de direction de certaines personnes, de perfectionner leurs compétences et de leur offrir des outils pour appliquer ce processus dans d'autres contextes.

La CCE élabore également des outils, notamment la masse d'information qui se trouve dans la présente salle de réunion, et elle pourrait se servir de l'expérience que possèdent tous les membres de l'assistance pour recueillir de l'information sur le renforcement des

capacités et évaluer les besoins en cette matière. Il faudrait permettre aux secteurs public et privé de cerner leurs besoins et les possibilités qui s'offrent à eux, ainsi que leurs intérêts communs. La CCE pourrait jouer un rôle adéquat à cette fin, et relever notamment les nouvelles tendances. En ce qui concerne l'institut, il applique une approche ascendante relativement au renforcement des capacités; au lieu de fournir des outils et de l'information aux participants, il leur permet de prendre conscience de leurs besoins.

Il est cependant important que la CCE et le CCPM ne se contentent pas d'être des centres d'échange d'information, mais qu'ils facilitent la formation offerte à des groupes afin qu'ils soient en mesure d'élaborer leurs propres outils. Après avoir reçu une formation et avoir acquis de l'expérience, les participants sont davantage en mesure de former d'autres personnes. La CCE devrait jouer un rôle catalyseur en mettant en place des programmes que les gouvernements et les intervenants pourraient prendre en main par la suite. Elle ne peut entreprendre toute seule des activités de renforcement des capacités et doit collaborer à cette fin avec d'autres entités. Il est également très utile de mettre sur pied des programmes de formation des formateurs.

M^{me} Niedda fait également état des efforts déployés pour former des intervenants sanitaires afin qu'ils soient en mesure de soigner plus adéquatement les travailleurs agricoles, notamment pour répondre à la nécessité d'offrir de meilleurs traitements à ceux qui sont exposés aux pesticides.

Elle suggère que la CCE s'emploie :

- à dresser un bilan de ses activités et de celles du CCPM, en se penchant sur les travaux déjà accomplis pour établir de meilleurs partenariats;
- à continuer d'élargir sa base d'intéressés, à sensibiliser les ONG et à faire appel à celles qui font partie de son réseau pour solliciter la participation du secteur privé et d'autres intervenants à ses activités, notamment parce que les ONG disposent d'outils de renforcement des capacités;
- à inventorier les projets qui donnent actuellement lieu à une collaboration dans les régions frontalières en vue d'améliorer les pratiques;
- à réinstaurer le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) ou à le remplacer par un programme analogue.

Le président du CCPM invite ensuite l'assistance à formuler des observations et à poser des questions.

- Un membre de l'assistance déclare que les agriculteurs mexicains sont en voie de disparition, parce que les maquiladoras envahissent de plus en plus leurs terres. Il ajoute qu'il faudrait leur apporter de l'aide, car les terres sont vendues contre leur gré pour y cultiver des organismes génétiquement modifiés. Il demande à

M. Lorea quelle stratégie il faudrait appliquer pour développer une agriculture convenable.

M. Lorea répond que les gouvernements et le secteur privé devraient élaborer un plan stratégique pour protéger l'environnement, mais tout en veillant à ce que la société fasse des progrès et soit équitable pour que l'on arrive ainsi à trouver un équilibre.

- Un membre du CCPM remercie les orateurs d'avoir tenu des propos aussi intéressants, et soutient qu'il faudrait collaborer avec les collectivités à la conservation de la biodiversité, car il s'agit d'un élément clé de la réussite de tout projet. Il déclare aussi qu'il faudrait comprendre le fonctionnement des écosystèmes, mais que cela ne peut pas se faire sans la participation de la population locale. Il considère qu'il est dans l'intérêt de chacun de savoir en quoi consiste la conservation, même si cela prend des années de travail sur le terrain. Il soutient ensuite que le fait de se servir du bois de mesquite pour en faire des briquettes constitue un gaspillage éhonté, et qu'il vaut beaucoup mieux que la précieuse ressource que constitue ce bois serve à fabriquer des pièces d'artisanat.
- Un membre de l'assistance affirme que les travaux de la CCE sur le renforcement des capacités doivent avoir une portée générale, et se demande qui en tire profit et s'il est possible de quantifier ce profit. Il ajoute que le secteur privé au Mexique n'a pas un caractère philanthropique et que dans l'État du Chiapas, il n'existe aucun service mais qu'il est possible d'acheter du Coca-Cola. Soutenant que quelqu'un doit payer pour protéger l'environnement, il demande d'où l'argent doit provenir pour ce faire.

M^{me} Allan répond que parmi les défis que doit relever l'industrie, elle doit tenir compte du grand nombre d'intervenants. Selon lui, GE essaye d'avantager tout le monde; même si le client primordial de toute entreprise est son actionnaire, il est possible de faire en sorte que le développement aide à répartir les profits plus largement. Il ajoute que GE s'est fixé cette priorité et qu'elle fait d'énormes progrès dans ce sens; elle dispose d'un marché pour sa technologie visant à économiser l'énergie, et cela vaut la peine qu'elle mette au point de nouvelles technologies, car d'autres sociétés se sont engagées dans cette voie.

M. Lorea déclare qu'il faudrait tenir des discussions fructueuses qui déboucheraient sur des solutions au lieu de susciter un nouvel antagonisme. Tout en indiquant qu'il ne dispose pas de chiffres pour le moment, il affirme que des entreprises mènent actuellement des activités au Mexique dans le cadre desquelles elles se donnent une responsabilité sociale. Il invite la personne qui a soulevé cette question à entrer directement en communication avec lui.

M. Cloghesy déclare que la gestion des déchets étant très coûteuse, on assiste à l'adoption de méthodes de production plus écologiques. Il ajoute que tout gestionnaire d'entreprise est confronté au dilemme d'obtenir des résultats à court terme tout en envisageant l'avenir et en déterminant à quel domaine il doit consacrer des ressources limitées. Il soutient que dans le milieu des affaires, les vrais dirigeants sont ceux qui sont capables de

concilier tous ces éléments.

M. Zambrano souligne que la viabilité exige de conserver ce que nous possédons, car, au rythme actuel, de nombreuses espèces disparaîtront au cours des 40 prochaines années. Il ajoute qu'il faut tirer parti du produit intérieur brut dans chaque pays pour obtenir les ressources nécessaires aux activités de conservation, et que si l'on continue à se servir d'une « carte de crédit environnementale », on ne sera bientôt plus en mesure de payer ce que l'on doit.

- Un membre du CCPM fait l'éloge du programme Eco-imagination de GE et demande si les travaux de dessalement de l'eau de mer n'ont que des fins industrielles, ou s'ils visent également à produire de l'eau potable étant donné qu'il est très coûteux d'exploiter des turbines à vapeur.

M. Allan répond que cette technologie est en place et qu'elle permet de produire de l'eau potable au Moyen-Orient.

- Un membre de l'assistance fait observer que la CCE axe ses travaux sur le Mexique, mais qu'il faudrait inciter le Canada et les États-Unis à travailler de concert avec ce pays afin d'établir des objectifs communs. Il se demande de quelle manière on pourrait pondérer les coûts de la protection de l'environnement d'un bout à l'autre de ce processus, et soutient que la « main invisible » du marché est censée disposer d'un pouvoir d'autoréglementation. Il affirme en outre que l'étiquetage permet aux consommateurs d'imposer davantage leurs choix, et qu'ils ont par ailleurs la possibilité de s'exprimer grâce au processus visé aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Tout en déclarant que l'on fragmente les habitats fauniques au nom du développement, il cite l'exemple des jaguars, et soutient que dans l'État de Jalisco, le développement du tourisme met en danger la viabilité d'écosystèmes fragiles. En terminant, il demande si le caractère commercial du tourisme lui permet vraiment d'être écologique.
- Un autre membre de l'assistance déclare que si l'on veut que les pauvres du continent aient une meilleure qualité de vie, il faut diminuer la consommation. La population du nord doit se pencher sur ses habitudes de consommation, car pour que tout le monde puisse vivre décemment, il faut changer les manières d'agir.
- Un membre du CCPM fait remarquer que personne n'a mentionné que la prise de conscience des consommateurs constitue une caractéristique importante du renforcement des capacités. Il signale que dans l'État du Chiapas, un organisme gère les déchets solides et les détritiques, et qu'il s'agit d'un enjeu de taille qui devrait inciter à sensibiliser les consommateurs.

Le président du CCPM remercie toutes les personnes qui ont pris la parole et déclare que le CCPM a l'intention de continuer de favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé.

Exposés sur une étude de cas

Exposés concernant la région de Pittsfield et la rivière Housatonic au Massachusetts, par M. Brian Olsen, administrateur régional de l'EPA, région de la Nouvelle-Angleterre; M. Robert Golledge, commissaire au Massachusetts Department of Environment; M. Peter Larkin, ex-représentant de l'État du Massachusetts pour la région de Pittsfield; M. Robert Risch, coordonnateur des relations de General Electric avec les États de la Nouvelle-Angleterre.

M. Brian Olsen donne un aperçu de l'étude de cas et mentionne qu'elle a porté sur la dépollution d'un établissement de la société GE situé à Pittsfield, au Massachusetts. Cet établissement fabriquait des transformateurs et la principale substance polluante que l'on y trouvait, des BPC, contaminait l'ensemble des installations ainsi que la rivière adjacente. Les activités de dépollution ont débuté en 1997 lorsque cet établissement a été inscrit sur la liste des priorités nationales du *Superfund* (Fonds spécial pour l'environnement). Des négociations officielles ont débuté en 1998, dans le cadre d'une médiation, et un jugement convenu a été rendu en octobre 2000 concernant tous les aspects des mesures correctives à apporter aux lieux, de leur restauration et de leur réaménagement. M. Olsen donne ensuite des détails techniques au sujet de l'établissement et de sa dépollution.

Il dresse un sommaire des principaux éléments qui ont permis l'aboutissement des négociations, en mentionnant que les fonctionnaires de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) ont dû gagner la confiance des gens avec qui ils devaient négocier, à savoir les représentants de la collectivité, de GE et des autorités locales. Il précise qu'ils y ont réussi :

- en faisant participer les représentants de la ville de Pittsfield aux négociations qui ont donné lieu au jugement convenu;
- en formant un conseil de coordination composé de citoyens;
- en tenant une séance d'une journée au cours des négociations pour connaître l'avis du public et à laquelle assistaient les principaux intervenants;
- en donnant de l'information dans un site Web;
- en tenant des réunions d'information sur des sujets précis;
- en ouvrant un bureau local;
- en organisant des journées portes ouvertes pour montrer les mesures correctives en cours;
- en tenant des réunions en tête-à-tête avec les principaux intervenants ainsi qu'avec les résidents touchés afin d'exposer leurs préoccupations à la table de négociation.

De son côté, M. Peter Larkin donne les détails suivants :

L'usine constituait le moteur de l'économie locale et comptait 10 000 employés au plus fort de ses activités. GE désirait l'abandonner pour des motifs internes, notamment son obsolescence, car la question des substances toxiques s'avérait importante mais secondaire. Elle déversait ses eaux usées dans la rivière Housatonic, une méthode

d'élimination qui était courante à cette époque-là. Nous avons pu aller de l'avant en commençant par élaborer une législation concernant les établissements industriels désaffectés, afin de protéger l'ensemble de la collectivité et de limiter la responsabilité de cette multinationale. Nous devions récupérer ce terrain industriel pour répondre à des besoins de développement local ainsi que pour régler le problème de pollution de la rivière. En cours de route, nous avons appris l'importance que revêtent la transparence et la sensibilisation des médias. Nous avons aussi appris à faire ce qui est faisable, et que la perfection est l'ennemie du bien, car la recherche de cette dernière peut ne pas donner les résultats escomptés. Il s'est avéré crucial de faire des compromis et de comprendre que pour établir un consensus, il n'est pas nécessaire d'obtenir un appui général. C'est devenu une question de confiance, mais toutes ces démarches nous ont permis d'élaborer un modèle qu'il est possible d'appliquer à nouveau.

M. Robert Risch exprime son point de vue de la manière suivante :

Au début, il y avait trop de personnes autour de la table de négociation. À la fin de chaque journée, les négociateurs exposaient la situation aux ONG, et l'EPA diffusait un communiqué de presse quotidiennement, car les communications s'avéraient essentielles. Ils ont également engagé un médiateur expérimenté qui savait comment négocier avec les politiciens de haut rang, et ont établi des moyens de communication officiels ainsi que des voies officieuses. La confiance ne régnait aucunement entre les parties au cours des réunions, mais ce sentiment n'était exprimé qu'entre les hauts représentants. Chacun en est ressorti avec l'impression de ne pas en avoir obtenu assez, mais c'est normalement le signe que l'on a conclu une bonne affaire. Le principal enseignement à tirer du jugement convenu avec GE, c'est qu'il est préférable de chercher collectivement une solution au lieu de pointer un doigt accusateur vers quelqu'un et de faire régner la terreur. Il est également important de ne pas en dire trop, de faire preuve de transparence et de persévérance, de ne négocier qu'avec des gens de haut rang et de se rappeler que la perfection est l'ennemie du bien.

Robert Golledge tient les propos suivants :

Le processus a été laborieux et a failli avorter à plusieurs reprises, à tel point que les parties se préparaient à un recours en justice. Les échanges de vues ont souvent donné lieu à des attaques sur les plans personnel et professionnel, mais le secret de la réussite dépend de trois principaux éléments : le travail assidu, le respect professionnel et un processus inclusif et transparent. Les participants ont appris à apprécier ce processus constant et progressif et ont compris qu'il était préférable à des procédures judiciaires coûteuses qui se prolongent indéfiniment et dont on ne connaît pas l'issue.

Pour ce qui est du travail assidu, lorsque GE a refusé de négocier, les organismes intéressés ont commencé à envisager d'intenter des procédures judiciaires et de mener une enquête. Cela signifiait que la dépollution ne serait pas entreprise tant et aussi longtemps que chacun se préparait à ces procédures, et toutes les parties ont consacré beaucoup d'argent et de temps en prévision d'un affrontement, et ce, sans qu'aucune d'elles ne dispose d'arguments à toute épreuve. L'ensemble de ces démarches a fait

régner une atmosphère qui a progressivement donné lieu au respect sur le plan professionnel et à l'appréciation de l'application de chacun dans les tâches qui lui incombent.

Pour ce qui est du respect sur le plan professionnel, on a d'abord constaté une certaine retenue, car toutes les parties négociaient avec des adversaires redoutables. Cet élément a donné une tournure différente aux discussions, mais il a eu une énorme influence.

Les négociations, quant à elles, se sont avérées aussi inclusives que transparentes, et elles ont démontré à quel point il est utile de fournir de l'information au public et aux médias lorsqu'ils posent des questions compliquées en matière de santé publique. Cela permet de jeter des ponts et d'être crédible. La curiosité des médias, à l'égard des risques que l'exposition aux polluants présentait pour la santé humaine, leur a donné l'occasion d'exposer des éléments qui ont permis de mener à bien le processus de médiation et de faire valoir le rôle que les citoyens ont joué. Nous avons tenu des audiences publiques avant que débute ce processus de médiation, car il est essentiel d'entendre le point de vue du public avant de prendre des décisions définitives.

Le président du CCPM félicite ces personnes pour la réussite qu'ils ont connue, et déclare que les relations avec les médias et la participation du public ont été remarquables au cours de ce processus.

M. Larkin donne des renseignements supplémentaires sur la manière dont il a éveillé l'intérêt des médias au sujet du réaménagement des lieux, en leur indiquant qu'il cadrerait avec une stratégie économique pour la région et que la ville avait immédiatement besoin de ce terrain. Il affirme aussi que le Superfund permet au gouvernement de s'attaquer aux grandes entreprises.

- Un membre de l'assistance déclare que ce cas est très intéressant, mais qu'une situation analogue, dans laquelle GE est présumée avoir pollué la rivière Hudson, est loin d'être réglée. Il demande ce qui différencie ces deux cas, et quels sont les facteurs qui ont permis de régler la situation à Pittsfield et qui pourrait permettre de régler celle de la rivière Hudson.

M. Larkin répond qu'il fallait remettre sur pied un établissement industriel pour éviter que l'économie locale ne s'effondre. Il explique que GE hésitait à s'engager dans cette voie par crainte de créer un précédent, mais elle savait que cela était inévitable, et qu'il lui fallait mettre un terme à ses dépenses qui se chiffraient à 7 millions de dollars par année, notamment en taxes et en frais pour assurer la sécurité de l'établissement. Il ajoute que l'adoption de la législation concernant les établissements industriels désaffectés a permis de limiter la responsabilité de cette société. De son côté, M. Olsen mentionne que le réaménagement des lieux a servi à motiver la conclusion d'une entente, mais qu'en ce qui concerne le projet de dépollution de la rivière Hudson, il s'agit d'un énorme problème, car il ne prévoit pas de réaménagement. Il affirme que la dépollution de la rivière Housatonic n'a pas vraiment suscité d'opposition, contrairement à celle de la rivière Hudson.

- Un membre de l'assistance mentionne que l'on oublie un élément, les inondations, et ajoute qu'il incombe à tout le monde de veiller à ce que chacun ait un rôle jouer; ce n'est pas l'apanage des gens importants et moins importants.

M. Larkin se dit d'accord avec cette remarque, et déclare qu'il aurait été plus compliqué de trouver des solutions en vertu du Superfund. Il soutient aussi qu'il était préférable que la population locale prenne en charge le problème et disent aux organismes de réglementation et à GE de quelle manière ils devaient agir, et ce, « sans que nous y consacrons du temps et de l'argent ». Il explique que c'est la raison pour laquelle ils ont demandé au maire et aux conseillers municipaux de s'en occuper; une solution imposée par le gouvernement, dans le cadre du Superfund, aurait suscité une poursuite judiciaire.

- Un membre de l'assistance demande aux orateurs si les dispositions de la législation de l'environnement et l'intention de l'EPA de les appliquer n'auraient pas constitué des éléments ou des catalyseurs nécessaires au cours de ce processus. Il leur demande aussi quelle influence la législation, l'intention et de l'EPA de l'appliquer et ses ressources à cette fin ont eu sur le déroulement du processus et sa poursuite.

M. Olsen répond que, à ce moment-là, l'EPA a estimé qu'il fallait un levier financier pour en arriver à un règlement négocié. Les intervenants s'attendaient à ce que l'EPA fasse quelque chose, et elle ne disposait que d'un seul mécanisme, le Superfund. Ce levier a permis de réunir les intéressés, car la population locale s'y opposait.

- Un membre de l'assistance demande quelle proportion de fonds ont versée les diverses sources, à savoir le secteur privé et les gouvernements étatique et fédéral, et à quoi ces fonds ont servi.

M. Golledge répond que la leçon à tirer ne concerne pas les coûts, mais plutôt le fait que, grâce à leur travail assidu et au respect qu'ils se portaient, les intervenants ont été en mesure d'innover. Par conséquent, la dépollution a donné de meilleurs résultats en coûtant moins cher que prévu. Pour GE, il a été avantageux qu'elle obtienne un jugement convenu et que l'EPA assume avec elle une partie des frais de dépollution de la rivière. La ville a également reçu des fonds pour développer son économie, soit une somme de 10 millions de dollars sur dix ans en compensation de taxes et 15 millions de dollars pour le réaménagement des lieux. GE a remis la propriété dans l'état où elle se trouvait lorsqu'elle s'y est installée, mais elle dû consacrer beaucoup de travaux à la dépollution de la rivière, comme l'y obligeaient les termes de l'entente conclue dans le cadre du Superfund. Il a fallu fixer les normes, l'échelle et la portée de ces travaux de dépollution, et l'ensemble de ceux réalisés en vertu de l'entente lui a coûté quelque 700 millions de dollars; l'EPA en a assumé 10 pour cent.

- Un membre de l'assistance demande si le processus a permis à une personne de se distinguer à titre de chef de file de la collectivité, et si cette expérience pourrait avoir des incidences ailleurs dans le monde. Il ajoute qu'étant donné que GE est une société internationale, les événements de Pittsfield pourraient l'inciter à

mettre l'accent sur la formation et à tirer des enseignements d'un tel événement.

Il reçoit pour réponse que M. Larkin s'est distingué comme un chef de file, tout comme le maire de la ville, et qu'il est étonnant de voir que les politiciens ne se soient pas avérés des protagonistes. M. Larkin intervient en soulignant que la meilleure affaire qui soit, c'est que la collectivité ait pu remettre la main sur la propriété et que le règlement ait mis des limites à la responsabilité de GE. La structure établie prévoit qu'un organisme de développement économique dispose de 100 millions de dollars pour élaborer de nouvelles stratégies dans ce domaine. La ville doit gérer sa propre destinée et se développer, car cette destinée ne dépend plus d'une seule entreprise.

Séance de travail sur les projets de la CCE cadrant avec le pilier du renforcement des capacités

M. Gonzalez, du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, présente le plan stratégique de la CCE ainsi que le nouveau projet sur le renforcement des capacités en exposant son but et chacun de ses objectifs. Il donne des renseignements sur les objectifs qui ont trait à l'application de la réglementation relative aux substances toxiques et à la surveillance de son observation. Il précise que ce projet découle d'Action 21, le plan de développement durable pour le XXI^e siècle élaboré au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a ultérieurement donné lieu à la création du FEM. Au Mexique et au sein de la CCE, on essaie d'aller plus loin et de trouver des moyens de renforcer les capacités institutionnelles dans des domaines précis, y compris en ce qui a trait à la participation des citoyens. La première démarche consiste à déterminer les besoins en matière de gestion de l'environnement dans le cadre de chaque projet qu'entreprend la CCE, et à trouver par la suite des ressources afin de perfectionner les compétences. Il s'agit donc de fixer chacun des objectifs, d'évaluer les besoins et les capacités existantes, et de voir ensuite ce qu'il est possible d'accomplir par l'entremise de la CCE. Le renforcement des capacités est un domaine complexe qui exige de viser des capacités particulières, et peut-être de les soumettre à une classification typologique, notamment en les inventoriant.

Le directeur du Bureau de liaison de la CCE au Mexique, M. Hernando Guerrero, donne un aperçu du projet concernant les partenariats pour la gestion intégrée de l'environnement, qui vise à prévenir la pollution et à solliciter la collaboration des petites et moyennes entreprises à cette fin.

Le chef du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Hermann, fait un exposé au sujet de ce dernier en indiquant que l'Amérique du Nord n'est plus la seule région sur la planète à disposer d'un plan de conservation de la biodiversité à l'échelle transfrontalière. L'approche de ce secteur de programme relativement au renforcement des capacités consiste à créer des réseaux et à partager le savoir-faire, mais il faut se servir du même langage et de la même terminologie pour pouvoir prendre des décisions à caractère scientifique. M. Herman estime aussi que le commerce peut être un élément moteur en donnant lieu à mise au point de mécanismes

commerciaux qui favoriseront la conservation de la biodiversité.

On trouve de plus amples renseignements sur ce secteur de programme en consultant le site Web de la CCE, à l'adresse <www.cec.org>.

Le président du CCPM invite ensuite l'assistance à formuler des observations.

- Un membre de l'assistance soutient que les sociétés comme GE ont tendance à changer leurs usines d'emplacement, ce qui fait que la durabilité de l'environnement n'est pas un rêve, mais plutôt un cauchemar. Il ajoute qu'il manque de gens sur le terrain dans l'État de Baja California, et qu'il faut reconsidérer nos façons de faire les choses. Il soutient aussi qu'il faudrait renforcer la sensibilisation à l'environnement, et que les intérêts des entreprises portent atteinte à l'intégrité des aires protégées.
- Un autre membre de l'assistance indique qu'il a l'occasion de travailler avec des employés de la CCE depuis 1995, et se dit très préoccupé par le fait que les budgets soient en baisse. Chaque fois que l'on fixe une priorité, par exemple le FNACE, elle fait l'objet de mesures de restriction, sans compter que les gens qui travaillent dans le domaine de biodiversité quittent leur poste à la CCE. Il faudrait trouver des moyens de renforcer la CCE, et il est contradictoire de changer les priorités alors qu'on envisage maintenant de renforcer les capacités. Il conclut en mentionnant qu'une autre communication de citoyens est en voie d'élaboration concernant la construction de routes dans l'État de Jalisco, car le processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE est maintenant le seul recours dont on dispose.

Le président du CCPM suggère de discuter de ces questions au cours de la séance publique de réseautage, en vue d'exposer au Conseil, le lendemain, les préoccupations communes qu'elles suscitent. Il mentionne que le CCPM en parlera également avec le Conseil au cours de la séance à huis clos qu'ils tiendront sur certaines questions relatives aux politiques.

- Un autre membre de l'assistance demande pour quelle raison le secteur de l'électronique est visé par le projet sur le renforcement des capacités et que celui de l'automobile ne l'est pas, et demande en outre s'il est prévu d'inclure ultérieurement ce secteur au projet.

M. Guerrero répond qu'étant donné que le renforcement des capacités sera axé sur le Mexique au cours des prochaines années, le secteur de l'électronique y est très important et touche plusieurs autres secteurs.

M. Hermann déclare qu'il reste un autre projet en ligne à adopter qui concerne la tortue luth, et que la semaine dernière, trois autres régions du Mexique ont reçu le statut d'aires prioritaires.

- Un membre de l'assistance suggère d'établir une base de connaissances sur les

espèces envahissantes, car elles posent des problèmes depuis de très nombreuses années, comme c'est le cas au Mexique avec les vaches. Il ajoute qu'il faut essayer d'adopter des outils dans ce pays, et que le ministère de l'Agriculture devrait y contribuer avec les organismes locaux. Il conclut en signalant que l'on essaie également d'y protéger l'habitat du jaguar qui suscite des préoccupations à l'échelle continentale.

M. Hermann répond que d'autres exposés auront lieu le lendemain, et qu'ils permettront d'obtenir de plus amples renseignements sur d'autres espèces et leur habitat, notamment le jaguar.

M. Gonzalez déclare que les divers points de vue occasionneront sûrement des désaccords et des conflits d'intérêts, mais que la CCE a un caractère unique parce qu'elle offre la possibilité de travailler de concert. Il ajoute qu'elle s'emploie elle-même à renforcer les capacités.

Le président du CCPM invite ensuite M. Carlos Sandoval à préparer un compte rendu en prévision de la séance de la matinée, et invite aussi M. Carlos Rincon à en préparer un en prévision de celle de l'après-midi. Ces comptes rendus comprennent les éléments énumérés ci-dessous.

Séance de la matinée

Secteur privé

- Au Canada, le renforcement des capacités constitue une activité fondamentale pour le secteur privé. Il s'agit d'un processus qui lie ce dernier aux gouvernements et qui s'avère important pour toutes les entreprises, les grandes comme les petites. C'est aussi le cas dans chaque pays et entre les pays.
- Aux États-Unis, des efforts considérables sont déployés pour réduire les émissions. GE estime qu'il faut régler les problèmes environnementaux, et elle prend des mesures en vue d'appliquer de nouvelles technologies, dont le dessalement de l'eau de mer.
- Au Mexique, la compétitivité doit viser la scène mondiale. Dans le domaine du développement durable, ce pays se classe au quarante-deuxième rang sur 45, mais l'intérêt s'accroît à ce sujet. La question est de savoir de quelle manière les petites et moyennes entreprises pourront renforcer leurs capacités dans une optique de développement durable.

Secteur sans but lucratif

- Au Canada, le renforcement des capacités est important; il donne lieu à un consensus et sollicite l'apport de ressources de la part de tous les intervenants. Les sites Web connexes y sont également très utiles.
- Aux États-Unis, des activités sont en cours en collaboration avec les travailleurs agricoles afin qu'ils soient davantage en mesure de se protéger contre les

substances toxiques auxquelles ils sont exposés dans le cadre de leur travail. Des démarches ont également été entreprises auprès des gestionnaires de ferme pour qu'ils y améliorent les conditions de travail.

- Au Mexique, des gens très pauvres habitent au sein des aires protégées, et ils sont tributaires du fait que l'on protège ces aires, car cela bouleverse leur manière de subsister.

Séance de l'après-midi

- Ce sujet suscite un grand intérêt au Mexique; de nombreux membres de groupes de travail et du public sont originaires de ce pays.
- L'étude de cas concernant la rivière Housatonic montre qu'il est possible de régler une situation critique et de trouver une issue. Les lieux ont été dépollués et on a trouvé une nouvelle manière de gérer un écosystème urbain et de prendre des décisions en vue de l'améliorer. Il a également été possible de réunir des intervenants qui étaient des opposants, d'où l'importance de viser des avantages communs.
- Il faut veiller à ce que les activités de la CCE concernant le renforcement des capacités aient un caractère inclusif. Il est également important que les programmes que la CCE met sur pied soient repris en main par les gouvernements au fil du temps.
- Les activités de renforcement des capacités doivent viser un grand éventail d'intervenants, pas seulement les gouvernements.

Le président du CCPM remercie les orateurs et les membres du CCPM et du public, et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke